

MAIRIE de STE MARIE D'ALVEY

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 20 novembre 2017
(convocations du 8 novembre 2017)

Absente : Stéphanie GUINET

Assistait pour la partie carte communale : Emmanuelle DELPRÉE, cabinet BDa

RÉVISION CARTE COMMUNALE

Mme DELPRÉE présente le diagnostic établi pour la révision de la carte communale ainsi que l'étude agricole réalisée en collaboration avec les agriculteurs ou exploitants de la commune. Elle rappelle qu'une évaluation environnementale sera obligatoire compte-tenu de la présence d'une zone Natura 2000 sur le territoire communal et que le document devra être en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant-Pays Savoyard (SCOT). Une réunion publique sera organisée fin janvier 2018.

La prochaine réunion de travail est fixée au mercredi 20 décembre à 9h.

Approbation des modifications des statuts de la CC Val Guiers – Prise de la compétence « Eau » au 1^{er} janvier 2018

Monsieur le Maire,

REND COMPTE à l'assemblée des discussions relatives à la prise de compétence « Eau » par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018 au titre de l'article L5214-21 du CGCT qui précise que « *lorsqu'un syndicat exerçant une compétence en matière d'Eau ou d'Assainissement regroupe des communes appartenant à trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au moins à la date du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes, la Communauté de Communes est substituée au sein du syndicat, aux communes qui la composent.*

Cette substitution ne modifie pas les attributions du Syndicat de Communes, qui devient Syndicat Mixte au sens de l'article L5711-1. Cette substitution ne modifie pas non plus le périmètre dans lequel ce syndicat exercera ses compétences. »

DONNE lecture de la délibération de la communauté de communes Val Guiers en date du 26 septembre 2017 décidant la prise de compétence « Eau » au 1^{er} janvier 2018 et adoptant la modification statutaire conséquente,

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur cette modification statutaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ADOpte à l'unanimité la prise de compétence « Eau » par la Communauté de Communes Val Guiers et les modifications statutaires exposées dans l'annexe jointe de la présente délibération avec une prise d'effet au 01/01/2018,

MANDATE M. le Maire pour notifier la présente délibération à M. le Président de la Communauté de Communes Val Guiers.

APPARTEMENT MAIRIE

Les devis des entreprises Chamard-Bois et Souberand sont acceptés pour la remise en état du sol et la rénovation des peintures pour un montant global de 9 354.90 € HT. A l'issue des travaux, le logement sera remis en location.

EGLISE

Le planning prévu par M. De Bonis, architecte, est présenté et les travaux de rénovation devraient se dérouler entre avril et juillet 2018. La proposition de la SOCOTEC est acceptée pour effectuer la mission de coordination de sécurité pour un montant de 1 875 € HT.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il se déroulera sur la commune à partir du 18 janvier 2018 et sera assuré par Denise Vibert, agent recenseur. Il sera proposé aux foyers qui le souhaitent un recensement informatique.

BULLETIN MUNICIPAL

Un point est fait sur les articles pour l'édition 2018 du bulletin qui sera mis en page par la société Adélie. Il sera distribué lors de la réception des vœux prévue le dimanche 21 janvier 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux en attente de l'intervention des entreprises : remise en état des croix et de la bascule
- Repas à prévoir au printemps vers le lac d'Aiguebelette (conditions d'âge et lieu à déterminer)

Le Maire